

FLASH SANITAIRE

Communiqué de POLLENIZ

EDITO 

SOMMAIRE 

Promesses d'automne



Le bolet, une des promesses gourmandes de l'automne. © Pixabay

Des personnes n'apprécient pas l'automne
Saison annonciatrice des frimas de l'hiver
Quand les arbres ne sont plus parés de vert
Et que surgissent les rideaux d'une pluie monotone

Pourtant, n'est-ce pas la saison des promesses
Celle de la récolte des courges et des fruits
Celle des champignons dans l'herbe enfouis
Celle des feuilles impressionnistes qui caressent
Nos regards et nous plongent dans la féerie
D'une nature qui se met en repos de coquetterie
Pour mieux nous faire comprendre sa richesse

L'automne signe également une prochaine trêve
Ambrosie, berce et datura vont s'incliner
Devant l'hiver et perdre de leur superbe
Certes d'autres espèces sont bien décidées
À brouiller les pistes, brandissant leur glaive
Dès la fin de cette belle saison, par processions acerbes
Telle une armée de légionnaires belliqueux
Prête à perturber les balades des amoureux
Alors halte à ces chenilles urticantes
Donnez-vous les moyens d'une gestion gagnante

- Propos de saison
- Croissance larvaire sans gêne
- Ambrosie, patience et constance
- Berce du Caucase, une gestion de site exemplaire
- Aux grands maux, les grands remèdes
- Cueillette des champignons, vigilance
- Plantes toxiques et plantes comestibles : attention aux confusions !
- Actualité réglementaire

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire



POLLENIZ

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET
NOTRE ENVIRONNEMENT

POLLENIZ

9, avenue du Bois l'Abbé—CS 30045
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Mail : polleniz@polleniz.fr
www.polleniz.fr

POLLENIZ est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
(Arrêté ministériel du 19 décembre 2019)

N°75 — octobre 2020

Propos de saison

Croissance larvaire sans gêne

Cette année, l'infestation des chenilles processionnaires du Pin est en très nette régression par comparaison à l'année 2019. Le nombre d'arbres attaqués est en diminution et le nombre de nids également.

Ces observations valent pour la côte atlantique, le secteur rétro-littoral et le bocage.

Çà et là cependant, sur certains secteurs côtiers favorables à l'installation de la Processionnaire du pin, on peut constater des attaques sérieuses.

En ce moment, les nids sont un peu plus faciles à voir. Dans les secteurs les plus avancés, ils ont atteint la taille d'une petite pomme. Il devient possible d'agir selon sa propre situation locale pour la mise en œuvre d'une lutte efficace (hauteur des pins, présence de pins infestés sur le secteur, moyens d'une lutte raisonnée déjà mise en œuvre, etc.). Il y a une semaine, des chenilles au stade larvaire L3 étaient observées sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie en Vendée, ainsi que dans le secteur de Saint-Michel-Chef-Chef et de Moutiers-en-Retz en Loire-Atlantique. Dans le secteur nord-est de notre région, le stade L3 n'est pas encore atteint.

A partir de ce stade L3, les chenilles deviennent urticantes. Mais dans la mesure où la reconnaissance du stade n'est pas facile pour les non initiés, il est vivement conseillé aux personnes procédant à la suppression mécanique des pré-nids de se protéger. Une protection optimale passe par l'utilisation d'une paire de gants, une paire de lunettes, une combinaison et des bottes.



Echenillage, une méthode mécanique d'enlèvement des pré-nids de la Processionnaire du pin © Polleniz

RAPPEL : il est toujours possible de s'inscrire (jusqu'au 30 octobre) pour bénéficier d'une intervention dans le cadre de la lutte collective contre la Processionnaire du pin. Les opérations de traitement sont maintenant largement déployées.

POUR S'INSCRIRE : cliquez [ICI](#).

Ambroisie, patience et constance



En 2020, fauche répétée des linéaires colonisés par l'Ambroisie à feuilles d'armoise, le long de la RN 100—secteur Montoir-de-Bretagne, par l'Unité « route » du Conseil Départemental 44. © Polleniz © CD44

L'ambroisie à feuilles d'armoise est présente depuis de nombreuses années sur la commune de Montoir-de-Bretagne, en Loire-Atlantique. Le foyer identifié est situé en bordure de la RD 100, ce qui complique son suivi et les interventions de gestion. De plus, il est localisé à la frontière des domaines d'intervention du Département, du Grand Port Maritime de Donges et de la commune de Montoir-de-Bretagne.

Chaque année, Polleniz réalise un diagnostic-risque des foyers et conseille les gestionnaires en matière de gestion. En 2020, l'Unité « route » du Département de Loire-Atlantique a enclenché une opération de gestion différenciée par une fauche spécifique et répétée de l'Ambroisie à feuilles d'armoise, selon un calendrier précis de positionnement des coupes. Ce travail, répété chaque année, permettra de réguler puis de réduire progressivement le foyer.

Ce dernier s'était étendu en 2020, notamment au nord du rond-point des Clippers. L'action de gestion spécifique mise en œuvre cette année par le Département a empêché la production et la propagation de nouvelles graines. Un bel exemple de réactivité de la part du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Afin de mieux surveiller ce foyer et de se prémunir de son éventuelle extension, les gestionnaires de terrain à proximité du foyer (Conseil Départemental 44, Grand Port Maritime de Donges, commune de Montoir-de-Bretagne) sont d'ores et déjà associés à la construction du plan de gestion local pour l'année 2021.

Berce du Caucase, une gestion de site exemplaire



La Berce du Caucase est en pleine floraison sur le site de la pépinière identifié en Mayenne cet été. © Polleniz

En 2020, parmi les nouveaux sites colonisés par la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) sur le département de la Mayenne, attardons-nous sur celui identifié au sein d'une pépinière mayennaise.

Un diagnostic-risque y a été effectué par Polleniz dès fin juillet afin d'être en mesure de proposer au propriétaire un plan d'action adapté, à mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Ce diagnostic-risque comprend :

- une recherche des enjeux en lien avec le site et son environnement ;
- une analyse des facteurs de développement de l'espèce sur le site ;
- une analyse des zones à risques de prolifération à l'avenir à proximité du foyer ;
- une cartographie précise des zones de présence de la plante et des niveaux de densité (Cf. carte ci-après) ;
- des conseils en matière de gestion à court et moyen terme, selon la spécificité des secteurs colonisés.

La mission de Polleniz ne s'arrêtera pas là. En effet, un suivi de ce foyer sera assuré en 2021 et suivantes. A chaque visite, un échange avec le propriétaire permettra d'ajuster le plan de gestion si nécessaire.

Aux grands maux, les grands remèdes



La Berce du Caucase est une espèce exotique envahissante. La réglementation est explicite face à une espèce encore peu développée : l'éradiquer dès sa détection.

Sur la base des conseils et de l'accompagnement de Polleniz, le propriétaire de la pépinière a pu mettre en œuvre lui-même un plan d'action cohérent, différencié en fonction des secteurs colonisés, et en toute sécurité !



28/07/2020



14/09/2020

Focus sur une partie du chantier : le travail se voit. © Polleniz (avant) / Propriétaire (après)

Précisions

***Sécurité du personnel** : porter des Equipements de Protection Individuelle adaptés pour tout chantier car la sève est dangereuse : combinaison étanche, gants étanches, lunettes anti-projection, bottes.

***Gestion des déchets** : mettre les parties racinaires à l'incinération, le feuillage peut être laissé sur place si les inflorescences ne sont pas en graines et si le lieu n'est pas fréquenté par l'homme ou du bétail.

Plantes toxiques et plantes comestibles : attention aux confusions !

Certaines plantes toxiques ressemblent à des plantes comestibles et peuvent être confondues avec ces dernières lors de cueillettes dans la nature, mais également dans le jardin ou le potager. Or la cueillette de plantes pour la consommation n'est pas sans risques.

L'Anses et les centres antipoison recensent en moyenne 250 cas par an de confusion de plantes toxiques avec des plantes comestibles aux conséquences pouvant être graves, voire mortelles.

L'Agence vous propose un aide-mémoire pour éviter les confusions en fonction des saisons. Vous pouvez le consulter et le télécharger en cliquant [ICI](#).



Le Marron d'Inde, fruit du Marronnier (*Aesculus hippocastanum*), est toxique (photo ci-dessus) tandis que la Châtaigne, fruit du Châtaignier (*Castanea sativa*) est comestible (photo ci-après). © Pixabay



Pour en savoir plus, consulter également Vigil'Anses n°8 • Le bulletin des vigilances de l'Anses • Juin 2019, en cliquant [ICI](#).

LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS EST COMMENCÉE : LA VIGILANCE S'IMPOSE. En effet, en 2019, plus de 2 000 cas d'intoxication ont été rapportés aux centres antipoison, entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre. Ces intoxications ont eu lieu principalement au mois d'octobre (57 % des cas). **POUR EN SAVOIR PLUS : cliquez [ICI](#).**

Sources d'information du dossier

- ◆ Réseau Polleniz
- ◆ <https://www.anses.fr/fr/content/la-saison-de-cueillette-des-champignons-commencez-restez-vigilants-face-aux-risques-d-0>
- ◆ https://www.anses.fr/fr/system/files/2020-02_aide_memoire-plantes_toxiques.pdf
- ◆ https://vigilances.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN8_Juin2019_Toxicovigilance_Confusionplantes_0.pdf



Actualité réglementaire



Un arrêté pour mieux informer et prévenir les problèmes de santé publique liés aux végétaux

Le 12 septembre dernier, paraissait au Journal Officiel l'Arrêté du 4 septembre 2020 relatif à l'information préalable devant être délivrée aux acquéreurs de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine. Il s'appliquera le 1^{er} juillet 2021.

Ainsi, les distributeurs ou vendeurs devront faire figurer de manière visible et lisible sur le document d'accompagnement des végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine, dont la liste figure en annexe de l'arrêté, les informations mentionnées à cette même annexe. Le document d'accompagnement devra être facilement accessible pour l'acquéreur (acheteur) préalablement à la vente.



Le Laurier-rose figure sur la liste en annexe de l'arrêté. © Pixabay

Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance du texte et de son annexe. Ce dernier présente 3 listes d'espèces de végétaux, celles pouvant être toxiques en cas d'ingestion, celles pouvant entraîner une allergie respiratoire par le pollen et enfin celles pouvant entraîner des réactions cutanéomuqueuses. Pour cela, cliquez [ICI](#).

Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance du texte et de son annexe. Ce dernier présente 3 listes d'espèces de végétaux, celles pouvant être toxiques en cas d'ingestion, celles pouvant entraîner une allergie respiratoire par le pollen et enfin celles pouvant entraîner des réactions cutanéomuqueuses. Pour cela, cliquez [ICI](#).

Vos correspondants



POLLENIZ Siège social - 49 : 02 41 48 75 70

Contact : Gérald Guédon
polleniz@polleniz.fr

POLLENIZ 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard
polleniz44@polleniz.fr

POLLENIZ 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Fabien Angot
polleniz53@polleniz.fr

POLLENIZ 72 : 02 43 85 28 65

Contact : Fabien Angot
polleniz72@polleniz.fr

POLLENIZ 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Vanessa Pénisson
polleniz85@polleniz.fr

Rédacteur en chef : Gérald Guédon

Rédacteurs : Gérald Guédon, Rodolphe Proucelle

Rellecteurs : Nadège Belange, Vincent Brochard, Lysbie Cocheril